

**EXPLOITATION ACTIVITE DE BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
MAISON DU LIEUTENANT
SERVOZ - Eté 2018**

--

Appel à Manifestation d'Intérêt

**pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de
l'exploitation d'une activité de buvette et de petite restauration à la Maison du Lieutenant pour la
saison estivale 2018.**

Objet :

En application de la décision du Bureau Exécutif du 10 avril 2018 n° 000749/2018, et conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, propriétaire et gestionnaire de la Maison du Lieutenant à Servoz, propose de mettre à disposition une partie du bâtiment en vue de l'exploitation d'une activité de buvette et de petite restauration.

L'occupant assurera :

- La gestion d'un service de buvette et de restauration permettant de valoriser les productions autour du Mont-Blanc ;
- La mise en place d'animation concourant à l'amélioration de la fréquentation du site et à son développement dans le respect du projet de structure ;
- L'accueil, information et conseil au public et aux usagers sur le territoire et plus particulièrement son environnement agro-pastoral ;
- La gestion du site dans le respect du lieu et des activités existantes.

Périmètre :

La mise à disposition concerne les espaces ainsi dénommés : « Crèche », « Cuisine » et « Salon – Salle à manger » sur le plan présenté en annexe, pour une surface totale de 106 m² (21+25+60). A cela s'ajoute l'utilisation du balcon et de l'espace extérieur du bâtiment.

Au regard du classement actuel du bâtiment, l'occupant veillera à respecter la limite d'accueil du public fixée à 19 personnes de manière simultanée.

Moyens :

La CCVCMB met à disposition de l'occupant les matériels et les équipements existants :

- Cuisine aménagée, répondant aux normes de la profession : plan travail inox, évier double, plaque vitrocéramique, frigo, lave-vaisselle domestique.
- Salon équipé en tables et chaises, vaisselle complète pour 24 couverts.

La liste complète du matériel mis à disposition est annexée ci-après.

Tout autre matériel devra être apporté par l'exploitant.

Redevance :

L'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance. Le candidat formulera une proposition.

L'ensemble des frais relatifs à l'eau et à l'électricité seront pris en charge par l'occupant selon un tarif forfaitaire et refacturés par la CCVCMB en sus de la redevance.

Durée :

L'occupant s'engage à exploiter sur une période minimale annuelle s'étendant du 15/06 au 15/09 et les week-ends de printemps selon un calendrier d'évènements à définir.

La mise à disposition est octroyée pour une durée de 1 an avec tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Pré-requis :

L'occupant devra être en capacité, au jour de l'ouverture des activités, de présenter :

- Formation hygiène et sécurité,
- Permis d'exploitation,
- Le cas échéant, une licence correspondante au projet présenté.
- Assurance,

Modalité de dépôts des dossiers de candidature :

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation du candidat (références et lettre de motivation, statut juridique),
- Le descriptif du projet,
- Un ou des modèles de produits (carte, animations, etc.) permettant d'apprécier la compréhension et l'intégration de l'activité dans le projet de la Maison du Lieutenant,
- Un planning des jours et des horaires d'ouvertures,
- Les moyens techniques d'exploitation (équipements complémentaires proposés (cuisine, terrasse, salle à manger), de terrasse, politique de gestion des déchets, etc.),
- Les moyens humains (formation, qualification et expérience professionnelles),
- L'évaluation de la viabilité économique du projet, grille tarifaire et tout autre élément de budget.
- Une proposition de redevance

Avant le dépôt du dossier, chaque candidat pourra visiter les lieux et s'entretenir avec la personne responsable de l'animation du site : Charles GILBERT – 07 78 24 96 77

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 05 JUIN 2018 à 12h00 :

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :

anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr

- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Commune de Chamonix
Service Juridique (4^{ème} étage)
B.P 89, 38 Place de l'Eglise
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

Modalités de sélection :

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des critères suivants :

- **Qualité du projet proposé : 90%**

Seront notamment analysés :

- L'expérience et les références du candidat en lien avec une activité de buvette et restauration,
 - L'adéquation du projet présenté avec les activités existantes de la Maison du Lieutenant,
 - La capacité du candidat à assurer la gestion d'un service de buvette et de restauration valorisant les productions autour du Mont-Blanc,
 - Les animations concourant à l'amélioration de la fréquentation du site et à son développement
- **Les moyens techniques et humains apportés par le candidat : 5%**
 - **Redevance proposée (montant fixe) : 5 %**

La Communauté de Communes informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.

Le candidat retenu devra conclure avec la Communauté de Communes une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Contacts juridiques :

- Anna GOUY-PAILLIER, Responsable Juridique
anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr/04.50.53.75.39
- Camille BELLANGER, Assistante Juridique
camille.bellanger@ccvcmb.fr/04.50.53.75.39

Contact technique :

- Charles GILBERT, chargé d'animation de la Maison du Lieutenant
cgilbert@ccvcmb.fr / 07.78.24.96.77

Annexes à consulter :

- Liste du matériel mis à disposition
- Photos et plans des locaux
- Projet de structure, programme et photos des animations réalisées, revue de presse...